

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MARS 2010**

Délibération
n° 2010.03.053

Plan de cohésion
sociale : participation
à l'OPH de
l'Angoumois pour la
réalisation d'un
logement locatif
public PLAI - 346 rue
de Bordeaux sur la
commune
d'Angoulême

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

Secrétaire de séance : Madeleine LABIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Robert JABOUILLE à François NEBOUT, Dominique LASNIER à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Alain PIAUD, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Françoise LAMANT

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT	Rapporteur : Monsieur BESSE
-------------------------------------	-----------------------------

PLAN DE COHESION SOCIALE : PARTICIPATION A L'OPH DE L'ANGOUMOIS POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PUBLIC PLA-I - 346 RUE DE BORDEAUX SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME
--

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLA-I produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

L'OPH de l'Angoumois sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation d'un logement public PLA-I, situé 346 rue de Bordeaux à Angoulême, dont les travaux sont estimés à 133 500 € HT.

S'agissant d'acquisition-amélioration, il est proposé d'attribuer 100 % de la participation à l'OPH de l'Angoumois, soit 4 000 €.

Cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de cohésion sociale » (PCS).

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme local de l'habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 12 mars 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 4 000 € à l'OPH de l'Angoumois pour la réalisation d'un logement PLA-I, situé 346 rue de Bordeaux à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 20417 sous-fonction 70 - AP n° 8, opération 2008-02.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
30 mars 2010	31 mars 2010